



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

---

### ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES NEUFS AVEC REPRISES

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 18 mars 2022 à 17:00**

*La procédure utilisée est la suivante :*

*Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique*

**Ville de Varennes-Vauzelles**  
54 Avenue Louis Fouchère  
58640 VARENNES-VAUZELLES  
Tél : 03.86.71.61.71

# **1 - Objet et étendue de la consultation**

## **1.1 - Objet**

La présente consultation concerne :

### **ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES NEUFS AVEC REPRISES**

Lieu de livraison :

Ville de Varennes-Vauzelles  
Centre technique municipal  
Rue Marcel Turpin  
58640 Varennes-Vauzelles

## **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R213-1 du Code de la commande publique.

## **1.3 - Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## **1.4 - Décomposition de la consultation**

### **Tranche Ferme**

- Lot 1 - Véhicule léger pour la police municipal
- Lot 2 - Véhicule utilitaire pour les services techniques
- Lot 3 - Véhicule utilitaire pour les services techniques

### **Tranche optionnelle**

- Lot 4 – Véhicule léger pour les services administratifs

## **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

34114200-1 : Voitures de police  
34144700-5 : Véhicules utilitaires  
34144900-7 : Véhicules électriques

# **2 - Conditions de la consultation**

## **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## **2.3 - Variantes**

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

## **2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai de livraison des prestations est fixé à l'article 3.1 du CCAP.

### **3.2 – Date limite de remise des offres**

La date limite de remise des offres est indiquée en page de garde / première page du présent règlement de consultation.

### **3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur fonds propres et subventions.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Formulaire DC1
- Formulaire DC2

#### **4.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com/>  
Référence du dossier : 2022VVACHATVEHICULES

Les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site. Cette authentification permettra aux candidats d'être informés d'éventuels compléments, précisions ou rectifications apportées au cahier des charges.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

#### **4.1 Modification du dossier de consultation**

La ville de Varennes-Vauzelles conserve la faculté de modifier le dossier de consultation dans un délai de 8 jours francs avant la date limite de réception des offres. Les candidats ne pourront s'opposer à ladite modification qui ne sera communiquée qu'aux candidats authentifiés sur le site « achatpublic ».

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

### **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **5.1 Documents relatifs au dépôt de candidature**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Le candidat affirme sous peine de résiliation qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique.

Le candidat certifie sur l'honneur qu'il a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales de l'année antérieure et qu'il emploie des salariés régulièrement au regard des articles D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis ou refus de produire les pièces demandées, le marché sera résilié de plein droit aux torts exclusifs du titulaire.

## **A) Pièces à fournir**

- le formulaire type DC1 (lettre de candidature),
- le formulaire type DC2 (déclaration du candidat individuel ou de membre du groupement DC2): conditions nécessaires pour le candidat d'accéder aux marchés publics et de présenter les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes,
- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
  - qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (fournir les attestations de régularité fiscale et sociale - attestations URSSAF de l'année N-1 - non obligatoires à ce stade de la consultation, pour réduire les délais de notification),
  - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
  - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L 8221-1, L 8221-3, L 8251-1, L 8221-8, L 8221-11, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du Code du Travail.
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- une attestation d'assurance risques professionnels,
- un relevé d'identité bancaire (RIB),
- le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **B) Les références :**

Le candidat peut fournir des références accompagnées des noms et coordonnées des contacts à condition d'avoir obtenu l'accord préalable et exprès de ses clients. Les références du candidat doivent porter sur des dossiers équivalents et pour des prestations de même nature avec une liste de prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois (3) dernières années indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé.

Il est rappelé aux candidats que toute inexactitude ou fausse déclaration dans le cadre d'un marché public est susceptible d'entraîner la résiliation du marché aux torts du titulaire.

NOTA : Si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans un même délai.

## 5.2 Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement (AE)
- Le CCTP signé
- Le CCAP signé
- Offre technique et financière du titulaire par lot

L'offre du candidat est établie sur l'acte d'engagement joint au dossier. Il est recommandé aux candidats de transmettre l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le représentant légal ou une personne dûment habilitée ou mandatée dès la remise des plis (les pouvoirs ou habilitations éventuelles doivent être jointes). En cas de groupement d'entreprises, l'offre devra être signée par tous les cotraitants, ou par le mandataire dûment habilité (les habilitations doivent être jointes).

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

#### **Remise des plis par voie électronique :**

La transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique est obligatoire dans les conditions suivantes :

Les propositions transmises doivent faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les propositions électroniques doivent être déposées sur la plate-forme :

<https://www.achatpublic.com/>

Référence du dossier : 2022VVACHATVEHICULES

### **Virus**

Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres - Négociation

### 7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 – Jugement des offres et attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1 – Prix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prix de l'acquisition (40 points)</li><li>- Montant de la reprise (10 points)</li></ul>	50 points
<b>2 – Délai de livraison</b>	20 points
<b>3 – Valeur technique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Emission de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule (10 points)</li><li>- Capacité d'autonomie, durée de garantie du véhicule et des batteries, capacité technique, options (20 points)</li></ul>	30 points

### Attribution d'une note pour les critères « Prix » et « Délai de livraison »

L'attribution d'une note se fera par application de la méthode de notation suivante :

Note du candidat = (meilleure proposition/proposition du candidat à noter) x nombre de points attribué au critère

### Attribution d'une note pour les sous-critères composant la "Valeur technique"

Chaque note pondérée sera jugée de la façon suivante :

- Une note de 100% : excellent, le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers
- Une note de 75% : très satisfaisant, le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu répond aux attentes avec un minimum d'avantages particuliers
- Une note de 50% : satisfaisant, le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu répond aux attentes minimales mais qui ne présente aucun avantage particulier
- Une note de 25% : insuffisante, le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu répond partiellement aux attentes
- Une note de 0% : très insuffisant, le candidat a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé dont le contenu ne répond pas aux attentes ou absence d'élément du mémoire technique

## 7.3 Demande de précisions

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

La commune pourra faire compléter et/ou préciser les offres avant leur notation finale. Ces demandes ne pourront avoir pour conséquence de modifier substantiellement les offres remises.

## **7.4 Négociation**

Après ouverture des offres, la ville pourra négocier avec tous les candidats, sous quelque forme que ce soit (courrier postal, courriel etc.).

Les offres irrégulières ou inacceptables, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses, pourront également faire l'objet de négociations, à l'occasion desquelles ces offres pourront devenir régulières ou acceptables.

Détermination d'une offre anormalement basse :

1. calcul de la moyenne des offres déclarées régulières et appropriées
2. retrait des offres > de 20% à cette moyenne
3. calcul de la moyenne des offres restantes

Seront considérées comme anormalement basse les offres < de 10% à cette nouvelle moyenne. Les candidats concernés devront justifier leur(s) offre(s).

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur la qualité, les délais ou encore le prix. Elle sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats ayant soumissionné à cette consultation.

Toutefois, la Ville se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation conformément aux articles du décret susvisé.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.achatpublic.com/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **8.2 – Règlement des litiges et voies de recours**

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON – Tél. 03 80 73 91 00 - Fax 03 80 73 39 89 – Courriel : [greffe-ta.dijon@juradm.fr](mailto:greffe-ta.dijon@juradm.fr)

Informations quant aux voies et délais de recours : Greffe du Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas – B.P. 61616 - 21016 DIJON – Tél. 03 80 73 91 00 – Fax 03 80 73 39 89 – Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Tél : 0489978600

Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)